
Renvoi à une commission de l'état général des dons envoyés par le district de Bar-sur-Aube pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à une commission de l'état général des dons envoyés par le district de Bar-sur-Aube pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 1er floréal an II (20 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 78;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27748_t1_0078_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

j

[La commune de Thiers] (1).

3

4

Le conseil-général du district de Reims envoie la renonciation du citoyen Carbon à la pension qu'il avoit, comme ex-chanoine de la ci-devant métropole de Reims.

Mention honorable et renvoi au comité des finances (2).

Le district de Bar-sur-Aube envoie l'état général des linges et autres effets que ce district a fournis pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission (3).

[Etat des dons; 12 germ. II] (4).

	Chemises	Draps	Serviettes	Napes	Souliers	Bas	Sacs	Guêtres	Habits culottes et pantalons	Bonnets et mouchoirs	Cols et Cravates	Chaussons et mitons	Vieux Linge et Charpies
1° Chemises d'hommes pour le service des hôpitaux	525	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2° Chemises neuves	817	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3° Chemises [dont partie portées, partie raccommodées, partie bonnes]	1093	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4° Draps de différente toile	—	69 ½	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5° Serviettes	—	—	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6° Napes	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7° Paires de souliers	—	—	—	—	129	—	—	—	—	—	—	—	—
8° Paires de bas de laine, neufs	—	—	—	—	—	102	—	—	—	—	—	—	—
9° Paires de bas de coton	—	—	—	—	—	27	—	—	—	—	—	—	—
10° Sac de peau	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
11° Sacs de toile	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—
12° Paires de guêtres noires	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—
13° Paires de guêtres blanches	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—
14° Habit, redingote, uniformes, culottes (6) pantalons (2)	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—
15° Bonnets de coton (7), Barrette (1) Serre-tête (5)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—
16° Mouchoirs de poche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—
17° Cols en mousseline (14) cravates (3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	—
18° Cols de bazin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	—	—
19° Chaussons de toile (2 paires) "mitons" (4 paires)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—
20° Bandes de toile et vieilles serviettes (en paquets)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21° Plusieurs paquets de charpie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Nota : outre les effets compris au présent état, il a été ajouté depuis sa formation, 13 chemises, 2 draps ½ .	2435	69 ½	36	6	129	129 paires	6	18 paires	10	27	32	6	16

P.c.c. GEORGE, JOFFRIER, CAINES, CHRÉTIENNOT [et 1 signature illisible].

5

La société populaire de Thorame-Basse, district de Castellane, transmet le tableau des offrandes que cette commune fait à la patrie, et demande que les biens des seigneurs soient vendus au profit des communes, parce que les tailles qu'ils n'ont pas payées en absorbent le prix.

Cette pétition est renvoyée au comité des domaines (5).

6

Quelques pétitionnaires sont admis à la barre. Le citoyen Durodier, directeur des postes, offre à la patrie une livre de salpêtre raffiné,

(1) Thiers. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^t). Départ^t du Puy-de-Dôme.

(2) P.V., XXXVI, 2, J. Sablier, n° 1270.

(3) P.V., XXXVI, 2; M.U., XXXIX, 25.

(4) C 301, pl. 1076, p. 7.

(5) P.V., XXXVI, 2. Bⁱⁿ, 10 flor. (2^e suppl^t). Thorame-Basse, Basses-Alpes.

et annonce qu'il se propose d'en offrir, à chaque décade, autant que ses facultés lui permettront.

La Convention décrète mention honorable du Civisme et de l'offre de ce citoyen (1).

7

Un anonyme offre une somme de 50 liv. pour les frais de la guerre. Cette somme est parvenue par la médiation de la section des Amis de la Patrie, commune de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait du reg. de la Section] (3).

« Le 1^{er} floréal, s'est présenté au Comité, le citoyen Frédéric Charles Mételat, résidant en la commune de Glay, district de St-Hippolyte (4), département du Doubs, lequel nous a déclaré vouloir donner la somme de 50 liv. pour les défenseurs de la patrie en général et celle de

(1) P.V., XXXVI, 3.

(2) P.V., XXXVI, 3 et 225.

(3) C 301, pl. 1076, p. 4.

(4) Et non St-Hippolite.